

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2015

Nombre de membres	L'an deux mille quinze, le 31 mars à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Bessan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.
En exercice : 54 Présents : 30 Votants : 35 Suffrages exprimés : 35	Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Robert GAIRAUD, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Daniel RENAUD, Michel SUERE, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Vote	Présent(e)s suppléant(e)s : Madame, Messieurs, Edith FABRE, Catherine CORBIER, Claude GEISEN, Marie-Rose BOUZAC, Christine ANTOINE, Laurence THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0	Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Messieurs, Gérard ABELLA, Alexandra BOUISSY, Bruno ENJALBERT, Jean-Claude MARCHI, Luc ZENON, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs Michel SUERE, Alain BIOLA, Hervé OBIOLS, Jacques LIBRETTI, Didier BRESSON, conseillères et conseillers syndicaux.
Date de convocation	Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Madame, Messieurs, Sébastien FREY, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Pierre POLARD, Christine PRADEL, Edgar SICARD, conseillère et conseillers syndicaux.
20 MARS 2015	Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Alain CARALP, Guy COMBES, Océane DELABERE, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Pascale LAUGÉ, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Claude RENAUD, Patrick SOL, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Date de transmission en sous-préfecture	
.....	
Date d'affichage	
.....	
Délibération	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jordan DARTIER
N° 2015-14	OBJET : EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015
Contrôle de légalité	<u>Rapporteur : Le Président</u> Vu l'article L.1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par la loi 96-142 ; Vu la séance du Comité syndical du 24 février 2015 au cours de laquelle ont été débattues les orientations budgétaires 2015 ; Il est proposé aux membres du Comité syndical d'examiner et d'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2015 (M14), Il est précisé que le Budget Primitif 2015 est voté globalement et par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.). Ce budget peut être résumé ainsi : - <u>Section de fonctionnement :</u> <ul style="list-style-type: none">Dépenses et recettes s'équilibrant 646 551.86 €

- Section d'investissement :

- Dépenses : 377 718.47 €
- Recettes : 377 718.47 €

Après examen, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif de l'exercice 2014, par chapitre ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;

Annexe : Extrait du BP 2015 - Présentation générale et participations des EPCI.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,


Le Président,
Gilles D'ETTORE